

Info-Alerte n° 2044 du 6 novembre 2019



NUTRAVYA, peu pressé pour rembourser

Raphael PEREZ, docteur en pharmacie et auto qualifié de nutritionniste coach de jeûne, affirme avoir étudié l'intestin perméable pendant 10 ans. Il explique que certains aliments peuvent provoquer des déchirures dans la muqueuse intestinale, ce qui permet aux toxines d'entrer dans notre corps. D'où, l'apparition de problèmes digestifs, de fringales, de fatique, prise de poids.

C'est pour cette raison qu'il vous propose un produit **NUTRA-DIGEST** qui permet de lutter contre l'hyperméabilité intestinale.

Le site **NUTRAVYA.COM** est le support de la communication commerciale. Une autre enseigne commerciale est exploitée : **SANTEINTESTIN.COM** L'ensemble est exploité par la société **2M MEDIA** à Corbas *(69)*.

Le **Réseau anti-arnaques** a pu déceler certaines curiosités :

Les conditions générales du site prévoient une « exonération d'inexactitude » : « De temps en temps, il peut y avoir des informations qui contiennent des erreurs typographiques, des inexactitudes ou des omissions pouvant se rapporter aux descriptions de produits, au prix et à la disponibilité. » « Nous n'offrons aucune garantie quant à l'exactitude et à la fiabilité des informations, des données ou du contenu du site. » De telles affirmations sont plutôt peu rassurantes.

Les conditions générales font état d'une garantie satisfaction de 90 jours. Dans la pratique, cet engagement semble difficile à mettre en œuvre. Ainsi, un consommateur indique avoir effectué une commande pour 188,87 € et, constatant que « ce produit ne faisait strictement aucun effet », en réclame le remboursement. Dans un premier temps, NUTRAVYA prétend ne pas retrouver trace de la commande et c'est au consommateur de fournir la facture comme preuve ! Puis NUTRAVYA propose un remboursement forfaitaire de 90 € « pour éviter d'aller à La Poste ». Prudent, le client retourne en recommandé les trois pots NUTRA DIGEST et se voit proposer un remboursement de 49,90 €. Dernier rebondissement : face aux menaces – légitimes - du consommateur de saisir une association de défense, NUTRAVYA refuse tout remboursement car le délai de 90 jours est dépassé.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le : **Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**

BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) - Site: www.arnaques-infos.org

SIRET: 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)